

210

A

6.173-49.

— 3 —

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant approbation de la convention ayant pour objet de rectifier la frontière franco-belge entre les communes de Gussignies et de Roisin, signée à Paris le 15 mars 1893. (N° 176, session de 1897.)

Nommée le 6 juillet 1897.

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : FRÉZOUL.
- 2<sup>e</sup> — ALBERT LE PLAY.
- 3<sup>e</sup> — MARQUIS.
- 4<sup>e</sup> — ACHILLE BOUILLIEZ.
- 5<sup>e</sup> — GAILLY.
- 6<sup>e</sup> — MONSSERVIN.
- 7<sup>e</sup> — BOURGANEL.
- 8<sup>e</sup> — HUGUET.
- 9<sup>e</sup> — ERNEST HAMEL.



1  
Séance du 8 Juillet 1897

M<sup>r</sup>: Auguet est nommé Président. M. Bourgeois est  
La Commission relative au projet de loi  
adopté par le Comité des députés portant  
approbation de la Convention ayant pour  
objet de rectifier la frontière Franco-Belge  
entre les communes de Curignies et de Bousin  
s'est réunie le 8 juillet

Tous les membres s'étant déclarés favorables

M. Le Fay a été nommé rapporteur

La séance a été levée - après lecture du  
rapport lequel a été approuvé sans observation

Le Secrétaire:

Bourgeois

Le Président

Aug. Auguet